DEPARTEMENT DE PARIS

N° 1 - Vendredi 10 février 2006

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance du lundi 30 septembre 2006

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte le lundi 30 janvier 2006 à 15 h 10, sous la présidence de Mme STIEVENARD, vice-présidente.

Adoption de comptes rendus.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal intégral de la séance du lundi 17 octobre 2005 qui a été publié au Bulletin départemental officiel ainsi que le compte rendu sommaire de la séance des lundi 12 et mardi 13 décembre 2005 qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

2006, DDEE 4 G - Approbation des projets de contrat cadres relatifs aux pôles de compétitivité labellisés.

2006, DDEE 5 G - Approbation de l'adhésion du Département de Paris aux 3 associations loi 1901 dénommées I.M.V.N., Meditech Santé Paris Région, System@tic Paris-Région. - Autorisation que le Département de Paris soit représenté au Conseil d'administration de ces associations par l'Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'Emploi et du Développement économique.

2006, DDEE 6 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention-cadre entre la Région d'Ile-de-France, les collectivités locales et les bénéficiaires prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement aux partenaires industriels et académiques des projets coopératifs de recherche et de développement "Réthinopathies" et "Athim" dans le cadre du pôle de compétitivité "Medi'Tech Santé Paris-Région". - Montant : 1.080.000 euros.

2006, DDEE 7 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Paris 6 (Lip 6), à l'Ecole nationale supérieure des télécommunications et Blu Wan pour la réalisation du projet "Digital Life Lab" du pôle de compétitivité "Image, Multimédia et Vie Numérique". - Montant : 1.600.000 euros.

M. BLOCHE rappelle que Paris s'est engagé, depuis 2001, dans une politique volontariste en matière de développement économique et la participation du Département au financement et à la gouvernance des trois pôles franciliens labellisés s'inscrit pleinement dans cette démarche.

L'orateur ajoute que le principe des pôles de compétitivité repose sur le partenariat public privé et sur l'impulsion que peut donner la collectivité pour faire émerger des projets collectifs et favoriser les associations nécessaires à l'innovation technologique.

L'orateur fait observer que 3 millions d'euros seront dédiés en 2006 par le Département aux investissements dans les trois pôles de compétitivité, investissements qui iront essentiellement vers des laboratoires de recherche publique et vers des P.M.E. pour soutenir leur développement, par ailleurs cet engagement est favorisé par une coopération exemplaire avec la région et les autres collectivités d'Ile-de-France afin que tous les acteurs publics œuvrent à une dynamique commune.

L'orateur fait remarquer qu'il est proposé de voter une subvention d'investissement de 1 080 000 euros à destination du pôle "Méditech Santé Paris Région", un projet tout à fait essentiel pour la région puisque l'Ile-de-France concentre 50 % du potentiel de recherche nationale dans le domaine des Sciences du Vivant. L'orateur ajoute que la Capitale est au cœur de ce projet avec le réseau de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, premier réseau hospitalier européen qui regroupe plus de 39 établissements et quelque 25.000 lits ainsi que plusieurs instituts et laboratoires prestigieux dans le secteur des Sciences du Vivant, comme par exemple l'Institut Pasteur ou l'INSERM.

L'orateur souligne que pour ce qui concerne le pôle "Méditech", le projet rétinopathie, présenté aujourd'hui, est à l'avant-garde en matière de santé publique puisque les pathologies rétiniennes prennent une importance croissante du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et de la prévalence de ses pathologies dans la population la plus âgée. L'orateur ajoute que l'Institut de la vision qui s'installera au Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingt dans le 12e arrondissement sera un des grands acteurs de ce projet, d'ailleurs il est prévu que d'ici quelques années soit installée au cœur de l'hôpital une pépinière d'entreprises dont l'activité sera liée aux pathologies rétiniennes.

L'orateur se félicite que Paris soutiennent de tels projets et annonce que son Groupe votera avec enthousiasme ces projets de délibération.

M. DAGUENET rappelle que le dispositif des pôles de compétitivité a été lancé par le Gouvernement en vue de stopper les délocalisations des activités industrielles qui touchent la France.

L'orateur ajoute que trois pôles concernant la collectivité parisienne ont été labellisés, pôles mondiaux ou à vocation mondiale, et aujourd'hui, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur l'économie générale de l'accord cadre de ces trois pôles ainsi que leur mode de gouvernance. L'orateur indique qu'il s'agit de "System@ etic Paris-Région" dédiés aux systèmes complexes avec pour cible les marchés des télécoms, de la sécurité et des transports, piloté par le groupe industriel Thalès de "Méditech Paris Région" qui couvre les secteurs du médicament, de la santé et des technologies de pointe, piloté par Sanofi-Avantis et enfin de l'IMVN dédié au secteur de la télévision haute définition, des jeux vidéo, de l'animation et des effets spéciaux, piloté par le Groupe Lagardère via sa branche audiovisuelle.

L'orateur fait remarquer que ces pôles de compétitivité vont être pilotés par des grands groupes qui détiendront d'ailleurs, avec les autres entreprises, la majorité des voix dans le fonctionnement de ces structures, or ces mêmes grands groupes ont des stratégies internes qui affaiblissent depuis des années leur capacité d'innovation, en effet, la stratégie prédominante des grands groupes industriels est celle des placements financiers au détriment de la recherche et de l'innovation.

L'orateur estime que ce choix entre en totale contradiction avec une politique d'investissement pourtant nécessaire au développement de l'activité industrielle de haute technologie notamment. L'orateur constate que le dispositif choisi vise au transfert des moyens de recherche de l'Etat, sur des créneaux limités et les plus rentables pour des groupes industriels avec, à la clé, des exonérations et avantages fiscaux, le tout sans responsabilité envers les territoires et leur collectivité.

L'orateur indique que si le Département de Paris s'est investi dans ces projets, ce n'est pas avec la volonté de spécialiser son territoire et de rentrer en concurrence avec les autres mais il faut admettre que ces dispositifs peuvent avoir des effets pervers : concentration des moyens financiers et humains sur des zones géographiques restreintes au détriment du reste du territoire, donc il y a concurrence des territoires, ensuite désengagement de l'Etat qui met peu de moyens avec transfert de l'effort sur les collectivités locales. L'orateur considère que ces risques donnent beaucoup plus d'importance à la place que doivent occuper les collectivités dans la gouvernance de ces pôles pour veiller à ce que les logiques industrielles et de recherche soient accompagnées de logique d'aménagement et de développement en faveur de l'emploi.

L'orateur estime que l'on peut légitimement s'inquiéter devant les dernières déclarations du Premier Ministre qui annonce un nouvel allégement des formes de gouvernance de ces pôles ; il est en effet prévu d'alléger le fonctionnement interne des pôles avec le risque bien réel de laisser les seuls industriels maîtres à bord pendant que les acteurs publics, et notamment les collectivités locales, n'auront qu'à apporter leur contribution financière.

L'orateur considère qu'il est important de créer les conditions permettant de suivre plus précisément la mise en place et les modes de fonctionnement de ces pôles par la création d'une commission du Conseil de Paris.

L'orateur souhaite connaître les engagements financiers pluriannuels du Département afin d'avoir une vision plus lisible du soutien apporté et des choix opérés. L'orateur estime qu'il serait bienvenu de créer les conditions d'un débat au sein du Conseil de Paris sur l'importante question de la relance de l'industrie de haute technologie et donc de la recherche développement dans la capitale et en Ile-de-France.

Mme STIEVENARD, présidente, considère qu'il existe une dimension mondiale dans la compétition que se livrent un certain nombre de territoires et que cela se joue moins au niveau hexagonal qu'au niveau mondial, c'est en cela que ces pôles de compétitivité présentent une richesse pour le pays.

Mme MARTINET rappelle que le nom même de "Pôles de compétitivité" est quelque peu embarrassant pour les élus écologistes, en effet, ils préfèrent parler de logique de coopération, de partenariats entre les divers acteurs du territoire dans une logique de développement bien pensée.

L'orateur indique qu'elle craint que cette compétitivité accrue entre les territoires, à l'heure où le Gouvernement, par ses désengagements, ne fait qu'accroître les disparités et inégalités existantes, ne valorisent ceux qui disposent déjà de capacités de recherches importantes et que les

autres territoires ne suivent de leur mieux dans le renforcement d'un élitisme déjà existant.

L'orateur relève que la collectivité parisienne n'a ni la main sur le vocable employé ni même sur sa participation, en sa qualité de financeur, sur les orientations ou sujets de recherche, sur les bénéfices attendus en terme d'emplois à court, moyen et long terme, il lui est simplement demandé de participer au financement.

L'orateur constate que dans la loi de finances pour 2006, il est prévu un renforcement du crédit impôt-recherche notamment par l'incitation à l'emploi de jeunes docteurs, ainsi les dépenses relatives à la première année d'emploi d'un titulaire de doctorat seront prises en compte pour le double de leur montant pour une embauche en C.D.I. ce que les jeunes docteurs de moins de 26 ans apprécieront sûrement dans ce cas le nouveau contrat première embauche et ses deux ans de période d'essai.

L'orateur ajoute que la loi de finance 2006 prévoit le plafonnement à 3,5 % de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée dans le cadre des mesures en faveur du capital risque, alors que la taxe professionnelle est une source importante de recettes pour les territoires, donc l'Etat reporte sur les finances locales le financement des pôles de compétitivité qu'il a lui-même initié.

L'orateur fait remarquer que les thématiques soutenues dans ces projet ne s'inscrivent pas toujours en phase avec la politique que la Municipalité a choisi de développer à Paris et pour Paris, par exemple, avec le pôle "Méditech", pourquoi une place plus grande n'est pas donnée, dans ce pôle, à la prévention des cancers et autres pathologies comme les rétinopathies à l'heure où les cause environnementales sont de plus en plus évidentes.

L'orateur s'interroge sur les retours sur investissements pour le Département en aidant ainsi les grandes firmes pharmaceutiques dont on imagine mal qu'elles baisseront le prix de médicaments et soins ainsi développés lors de leur diffusion sur le marché.

L'orateur indique que ces pôles ne se préoccupent pas vraiment de la question de la réduction des pollutions dans le domaine des moteurs, prévue par le protocole de Kyoto, ensuite, il ne semble pas des plus pertinent de participer au soutien du marché Sécurité/défense alors qu'il faut oeuvrer plutôt dans une logique de développement de la coopération et de la diplomatie. L'orateur rappelle que sa priorité est de mettre le développement durable au cœur de l'action économique et de la recherche.

L'orateur s'interroge sur l'hyper spécialisation qui résultera de ces pôles ainsi que sur l'emploi à Paris : combien, sous quelles formes, quelles spécialisations ? Quel niveau d'emploi ?

L'orateur s'interroge sur le mode de gouvernement de ces structures, en effet, il semble bien que le secteur privé soit décidé à garder la main tant sur les sujets que sur les structures et, au motif qu'il aura crée quelques emplois, profite ainsi largement de l'argent collectif alors que le rapport prospectif de la D.A.T.A.R. préconisait une large participation des instances locales.

L'orateur se demande à quelle date sera prévu un pôle de recherche et de développement sur la réduction des déchets à la source et le développement des énergies renouvelables en secteur urbain.

L'orateur s'interroge sur l'articulation entre ces pôles et les entreprises liées avec le développement de l'économie solidaires ainsi que sur les partenariat privés-publics, en effet, quels taux de partenariat, quels types de structures, quelles règles d'éthique ?

L'orateur souhaite que l'Assemblée organise une information aux élus qui le souhaitent et ensuite un débat organisé sur ce sujet dans le cadre des prochaines séances.

Mme BERTRAND relève que **c**es pôles de compétitivité sont de dimension mondiale, en effet, il faut dépasser "le village français", comme le disait Dominique Strauss-Kahn, pour se placer, en raison de la mondialisation, au niveau international et européen.

L'orateur s'interroge sur l'insertion des démarches de recherche et développement regroupées dans ces pôles, dans les cadres institutionnels et financiers des programmes communautaires de recherche et développement, les fameux P.C.R.D. européens.

L'orateur souhaiterait que Mme AUFFRAY puisse apporter des précisions sur le calendrier de préparation du septième P.C.R.D. et contribuer, au nom du département de Paris, à faire apparaître clairement les dimensions et les contextes européens et internationaux du fonctionnement de ces pôles.

L'orateur s'interroge sur l'impact de ces pôles sur l'activité économique et sur l'emploi,

à court, moyen et long terme, à Paris, en Ile-de-France et en France.

L'orateur souhaite connaître la manière dont l'Assemblée assurera le suivi et l'évaluation de ces pôles.

L'orateur aimerait savoir de quelle manière sera effectuée l'information des élus des différents groupes du Conseil ou, mieux, leur association dans une structure à définir, souple et opérationnelle, pour favoriser la diffusion de la connaissance des progrès et développements de ces pôles et favoriser le relais de leur action dans l'opinion ?

L'orateur indique que le groupe U.D.F. votera avec enthousiasme ces quatre projets de délibération.

M. GOASGUEN estime que les pôles de compétitivité qui ont été décidés à partir d'une initiative gouvernementale, sont une très bonne chose puisqu'ils prennent en considération l'avenir de la recherche française et de sa compétitivité avec les autres pays.

L'orateur fait remarquer qu'il appartient au Conseil de Paris, et à lui seul, de mettre en place, le mode de gouvernement de ces pôles de compétitivité, en respectant, les critères qui sont donnés par les autorités gouvernementales, mais sans donner aux associations ainsi constituées l'autorité pleine et entière qui pourrait aboutir à un surcroît de paperasse et faire de ces pôles de compétitivité des endroits où on accumule des projets qui n'aboutissent pas ni intégrer ces crédits publics dans des opérations qui ne sont pas forcément compatibles avec l'utilisation que l'Assemblée souhaite donner à ces crédits.

L'orateur souhaite que la Ville réintègre dans ce schéma un certain nombre de dispositions lui permettant de contrôler les choses et ne fasse pas un chèque en blanc qui permettrait de donner à d'autres la conduite de la recherche car cette conduite de la recherche est liée à la nouvelle définition des collectivités locales.

L'orateur indique qu'il faut que soit mis en place une évaluation préalable ainsi qu'une évaluation permanente de l'utilisation de nos crédits.

L'orateur considère qu'il faut éviter d'utiliser largement les crédits de la Ville pour une chose qui sort du domaine strict du Département.

L'orateur s'interroge sur l'utilisation des crédits et, en particulier, sur les localisations en effet, il souhaiterait que la Ville de Paris contribue à relancer des laboratoires de recherche, sur son propre territoire, et, à mettre en place des P.M.E. et notamment des P.M.E. innovantes, à l'intérieur de son propre département.

L'orateur estime que la déperdition économique qui touche Paris depuis de nombreuses années, nécessite la redéfinition des activités économiques qu'elle souhaite attirer et de ce point de vue, les pôles de haute technologie et de recherche, avec les emplois qui en sont issus, sont partie prenante de la restructuration économique du Département parisien.

L'orateur souhaite que la Ville de Paris ne se contente pas d'abonder des P.M.E. qui iront s'installer au-delà du périphérique, mais que la Ville de Paris fasse un suivi de reconquête de son espace urbain notamment sur le terrain des Batignolles qui peut parfaitement être le lieu où implanter un campus universitaire et des territoires de recherche, en particulier de recherche sur les pollutions urbaines qui ne sont pas pour le moment suffisamment évoquées dans ces projets.

L'orateur estime que, pour assurer à ces pôles de compétitivité un minimum de suivi et de succès, il faut que le Conseil bénéficie d'une information permanente de qualité, d'un rapport d'évaluation annuel et, chaque année, d'un véritable débat, sur les résultats et les projets en matière d'entreprise, d'emploi, mais aussi de direction à donner de la politique de recherche issue de ces pôles de compétitivité.

L'orateur indique que le groupe U.M.P. votera les projets de délibération en question.

M. GATIGNON salue ce qui constitue un succès pour Paris puisque les trois projets présentés ont été retenus et labellisés "pôles mondiaux de compétitivité" pour deux d'entre eux (Systém@tique Paris/Région et Médecine/Santé Paris) ou en voie de mondialisation pour le troisième (Images, multimédia, vie numérique).

L'orateur rappelle que l'Etat, fidèle à son habitude consistant à ne voir dans les collectivités locales que des vaches à lait, avait, dans un premier temps, exclu la Ville de Paris des structures associatives de gouvernance mises en place pour l'animation et le développement de ses pôles, estimant que la Ville devait se contenter du rôle de financeur non décideur.

L'orateur considère que le rayonnement de Paris et sa politique de l'emploi et du développement économique ne sauraient se décider sans les Parisiens et sans les Franciliens. L'orateur se félicite du fait que la

Ville de Paris soit représentée au Conseil d'administration de ces associations.

M. BRAVO indique que les principaux axes de travail sur le pôle "Image, Multimédia et Vie Numérique" (I.M.V.N.) qui ont été définis, sont stratégiques : création et production de contenus numériques, distribution et diffusion de ces contenus, intelligence et traitement des connaissances pour l'établissement de collaboration durable entre éditeurs du monde éducatif et industriels;

L'orateur ajoute que c'est le financement du Département de Paris qui impulse le lancement de ce projet qui vise à expérimenter, dans le Nord-est parisien, l'usage du très haut débit.

L'orateur indique que l'A.G. constitutive, qui s'est tenue le 20 janvier dernier, a été une grande réussite, rassemblant plus de 300 entreprises et que , le siège de cette association s'installera au cœur de Paris dans le 2e arrondissement, rue d'Uzès. L'orateur insiste sur le fait qu'il s'agit de très nombreuses P.M.E. dont Paris va soutenir le développement. L'orateur ajoute que ce pôle consacré aux technologies de l'information et de la communication implique des grands groupes, mais aussi plus de 300 P.M.E., des laboratoires publics, des instituts de recherche, des écoles. L'orateur considère que l'enjeu est de dynamiser tout un réseau de P.M.E., sources d'emplois, en visibilisant un potentiel de compétitivité pour Paris.

L'orateur indique qu'avec 425.000 salariés dans la filière "Image et Multimédia", c'est-à-dire près de la moitié (47 % exactement) des effectifs nationaux, Paris et la Région Ile-de-France ambitionnent de devenir l'une des trois premières places mondiales en matière de création, de diffusion et d'échange multimédia de contenus numériques afin de prendre un "leadership" sur cette plaque tournante de l'économie du savoir qui met en jeu à la fois la télévision à haute définition, la vidéo à la demande et l'Internet à très haut débit.

L'orateur apporte son soutien à l'initiative lancée par Mme MARTINET qui demandait un travail en trois temps, premièrement une commission commune pour faire le point sur ce dossier, ensuite un groupe de travail à caractère permanent, et enfin un débat public du Conseil de Paris, sur l'emploi, sur le développement économique, sur les nouvelles hautes technologies, éventuellement d'ailleurs élargies, comme le disait Geneviève BERTRAND, à la recherche communautaire.

L'orateur indique qu'il votera résolument pour ces quatre projets de délibération.

Mme AUFFRAY, rapporteure, rappelle que ces projets de délibération constituent une approbation des projets de pôles de compétitivité labellisés, ainsi que l'adhésion du Département de Paris à trois associations, loi de 1901, dénommées "I.M.V.N.", "Méditech Santé Paris Région", "Systém@tique Paris-Région", et enfin d'autoriser que le Département de Paris soit représenté au Conseil d'administration de ces associations par l'adjoint au Maire chargé des finances, de l'emploi et du développement économique.

L'orateur rappelle que lorsque le Gouvernement a lancé cette action, il s'agissait de créer quatre ou cinq grands pôles sur le territoire national mais la dynamique locale et régionale et les efforts des instances territoriales à s'impliquer ont amené à la labellisation de plus d'une vingtaine de pôles en France.

L'orateur indique à M. DAGUENET que ces remarques et ces craintes sur le risque que représente la présence de grands groupes dans les différents pôles sont justifiées, mais la gouvernance est là pour pallier les effets nocifs. L'orateur ajoute que, comme le disait M. BRAVO il y a dans ces pôles une grande potentialité, il existe déjà, par exemple, dans le cadre "IMVN", 400 petites et moyennes entreprises.

L'orateur estime qu'un suivi est nécessaire par les commissions et par le Conseil de Paris de ces pôles.

L'orateur indique à Mme MARTINET, concernant ses inquiétudes sur le pôle "systém@tique" qu'il s'agit d'un pôle dont l'épicentre est le plateau de Saclay, qui est structuré autour de choix technologiques de grands industriels non directement implantés à Paris et Paris, qui est présente dans la gouvernance de l'association, restera libre de co-financer, au cas par cas, les projets labellisés par ce pôle en fonction de ses préoccupations, de ce fait, la participation aux pôles n'implique pas un financement des projets relevant potentiellement du domaine sécurité défense.

L'orateur estime qu'en ce qui concerne le septième P.C.R.D. européen, il semble en effet extrêmement judicieux de s'en préoccuper et d'ailleurs les appels d'offres seront faits fin 2006 et début 2007, donc les pôles pourront se saisir du problème. L'orateur ajoute que dans ce septième P.C.R.D., il y a une partie qui s'appelle "coopération", où il s'agit justement de la coopération entre recherche publique, collectivités territoriales et entreprises, et qui

est tout à fait cohérente avec ce qu'est un pôle de compétitivité.

M. LHOSTIS rappelle que malgré que 50 % de la recherche médicale nationale sont concentrés dans la région Ile-de-France, elle n'est pas à la hauteur des grandes métropoles internationales.

L'orateur ajoute que face à l'absence de partenariats entre recherche académique publique et monde des industriels et face à la dispersion des infrastructures, ces pôles de compétitivité peuvent constituer une réponse.

L'orateur indique sue sur le pôle de l'innovation thérapeutique, l'idée de renforcer l'attractivité, de préserver la compétitivité de l'industrie française et de doper la recherche en lui faisant bénéficier d'un environnement scientifique et technologique fortifié est une question centrale pour faciliter le transfert de la recherche vers l'innovation thérapeutique, pour le bénéfice du malade.

L'orateur fait remarquer qu'avec le projet "Rétinothérapie" notamment le choix qui a été fait d'aider ces petites et moyennes entreprises est un bon choix.

L'orateur approuve la nécessité d'avoir un groupe de travail permanent.

L'orateur ajoute dans ce groupe pourrait être examiné l'ensemble des questions sur la recherche. L'orateur rappelle que la Ville soutient dix équipes de jeunes chercheurs pour une période de quatre ans, auxquelles s'ajouteront quatre ou cinq autres équipes cette année.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 4 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 5 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 7 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 6 G.

Il est adopté.

2006, DMG 1 G - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la livraison de divers mobiliers de bureau modulaires "standard" destinés aux différents services du Département de Paris et aux services du Département de Paris et aux services rattachés disposant d'un budget annexe.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 1 déposé par le groupe "Les Verts".

Mme AZZARO souhaite que l'on accorde plus d'importance aux critères environnementaux dans le choix des mobiliers qui équiperont la collectivité parisienne.

L'orateur indique qu'elle se préoccupe de la qualité de l'air intérieur respiré par les employés de la Ville, en effet, la situation actuelle pourrait s'avérer préoccupante car beaucoup de bureaux sont installés dans des bâtiments anciens où la ventilation naturelle est insuffisante ou même inexistante.

L'orateur ajoute que la chaleur fait réagir un certain nombre de composés chimiques présents dans tous les éléments des bureaux, des peintures aux revêtements de sol, en passant par le mobilier lui-même, les composés les plus dangereux par leur représentation et leur toxicité sont les composés organiques volatils, dits C.O.V. qui, libérés dans l'atmosphère, sont cumulatifs, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas éliminés par l'organisme.

L'orateur indique que la Communauté européenne a pris conscience de ce danger pour la santé publique et, depuis le 30 octobre 2005, elle contraint les industriels à respecter des valeurs limites d'émission des C.O.V. dits V.L.E., pourtant, nombre d'entreprises ne sont pas en capacité de respecter ces nouveaux seuils, tant les C.O.V. sont présents dans les revêtements adhésifs, vernis, solvants, encre, colles, bois stratifiés, produits de nettoyage, etc.

L'orateur indique que des alternatives existent, par exemple, certains agglomérés utilisent comme colle, des tanins issus d'écorces d'arbre, procédé écologique et moins cher même que les colles traditionnelles, pour une même efficacité.

L'orateur rappelle que son groupe avait déposé un vœu du Conseil de Paris pour la création d'un observatoire parisien de la qualité de l'air intérieur, dont elle espère qu'il

ne restera pas lettre morte, ainsi qu'un autre vœu relatif à l'intégration des normes environnementales dans les marchés passés par la Ville et le Département.

L'orateur souligne que la Ville affiche sa volonté d'intégrer dès que possible les éco-labels dans les normes NF environnement ou l'éco-label européen qui garantissent autant le respect de l'environnement dans la fabrication des produits (faible consommation d'énergie et de matière première à la production, faible rejet de polluants) que la qualité intrinsèque du produit (robustesse, sécurité, matériaux neutres ne relâchant rien dans l'atmosphère, durabilité) mais que la réalité semble différente.

L'orateur fait remarquer que dans le jugement des offres, le critère performance en matière de protection de l'environnement et de développement durable est celui qui est le plus faiblement pris en considération, à hauteur de 10 % seulement, soit moins important que le délai de livraison et que tous les autres critères.

L'orateur propose qu'au chapitre "jugement des offres" : "s'effectue selon les critères suivants : en ce qui concerne le mobilier de bureau modulaire standard et de finition ébénisterie, une attention particulière sera portée aux matériaux les composant, afin qu'ils relèvent d'éco-labels européens comme la norme NF-Environnement ou de toute autre certification garantissant le respect de l'environnement dans la fabrication des produits et sa qualité écologique intrinsèque" et "que dans ce poids respectif de chaque critère la part réservée aux performances en matière de protection de l'environnement et de développement durable soit portée de 10 à 15 % et que ces critères soient au moins aussi importants que celui des délais de livraison, pendant que le critère portant sur le prix perdra évidemment 5 %, passant de 35 à 30 %".

M. DAGNAUD, rapporteur, indique que la Municipalité est parfaitement consciente du rôle moteur que doit jouer la commande publique en termes de protection de l'environnement et de développement durable, c'est pourquoi, depuis 2004, il a demandé à la D.M.G. d'intégrer dans l'ensemble de ses marchés des critères environnementaux et cela a été le cas pour la première fois en novembre 2005 pour un premier marché d'achat de mobilier de bureau, et, à la demande de Nicole AZZARO et de son groupe, la pondération du critère environnemental dans ce marché avait été portée de 5 à 10 %.

L'orateur indique que sur le premier point de l'amendement demandant que soit spécifiée une référence aux éco-labels européens, cette référence est tout à fait explicite dans une annexe du règlement de consultation mais que la reprise de la formulation telle que souhaitée par l'amendement ne pose pas de problème. L'orateur émet donc un avis favorable sur ce point.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne la demande de faire progresser de 10 à 15 % le poids du critère environnemental, si la Ville assume le rôle incitatif qui doit être le sien en matière d'incitation à la prise en compte de critères environnementaux, elle est soumise à une obligation de résultat, c'est-à-dire d'être livrée et que les appels d'offres ne soient pas infructueux.

L'orateur rappelle qu'en l'état seules une dizaine ou moins de 10 entreprise sont habilitées à la qualification ISO 14.000 dans le domaine d'activité de l'immobilier.

L'orateur propose, sur la seconde partie de l'amendement, que soit laissée une année d'évaluation, jusqu'à novembre 2006, pour voir de quelle façon les entreprises s'adaptent progressivement plus ou moins bien à cette exigence nouvelle, et à ce moment-là, il sera possible d'examiner la possibilité de faire progresser à nouveau le poids relatif de ce critère environnemental dans les procédures de marché public.

Mme AZZARO accepte un vote dissocié sur son amendement.

L'orateur indique que ce qui l'a fait réagir était de voir que le critère environnemental intervenait après les délais de livraison, ce qui n'était pas acceptable, en effet, choisir entre des mobiliers qui arrivent plus vite mais qui sont toxiques ou des mobiliers qui arrivent moins vite mais qui ne sont le pas est un choix un peu délicat.

M. DAGNAUD, rapporteur, indique que l'idéal est que le mobilier arrive à l'heure et soit non toxique.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 1, premier alinéa, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme AZZARO indique qu'elle retire le second alinéa de son amendement.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DMG 1 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2006, DSTI 6 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de lancer un appel d'offres ouvert dont l'objet est l'acquisition d'un progiciel unique pour le système d'information métier départemental de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et la réalisation du système d'information de la Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité (SI-SDIS).

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 2 déposé par le groupe "Les Verts".

Mme MARTINET rappelle son engagement visant à l'introduction croissante du logiciel libre tant dans les systèmes d'exploitation que vers les postes utilisateurs via des outils bureautiques issus du libre.

L'orateur souhaite une diminution rapide de la dépendance de la Ville vis-à-vis des prestataires extérieurs, ce qui constitue l'objet de l'amendement n° 2, afin de faire en sorte que Paris ne soit plus pieds et poings liés pour toutes les modifications nécessitées par les évolutions de sa politique ou les évolutions légales qu'il s'agit d'intégrer dans le cadre de ses missions.

L'orateur souhaite que dans cet ambitieux projet de refonte de 10 applications en un progiciel, que les codes sources issus des développements spécifiques fassent partie des documents définis dans le C.C.T.P. comme étant livrables, accompagnés de tous les documents associés ainsi que l'intégration dans la licence du ou des progiciels du droit d'utilisation de cet environnement.

L'orateur considère que la Ville a intérêt à intégrer au sein des C.C.T.P. et autres engagements sa volonté de sortir d'une dépendance vis-à-vis de prestataires informatiques que nulle entreprise de même taille ne se permettrait ni ne peut se permettre. L'orateur ajoute qu'ainsi les choses seront claires pour les soumissionnaires avec un avantage non négligeable : le fait que ces mêmes soumissionnaires ne pourront pas jouer sur les prix d'appel tout en sachant bien que la dépendance entraînée leur garantit un carnet de commandes pour les années à venir.

L'orateur accepte la proposition du retrait du premier alinéa, c'est-à-dire concernant la prestation 5, et que soit ajouté, dans le deuxième alinéa après le mot "environnement de développement" le mot "hors matériel" ainsi que dans la dernière phrase où après "la licence" il faudrait ajouter du ou des progiciels".

M. DAGNAUD, adjoint, rappelle les progrès qui ont été réalisés en faveur du logiciel libre et en faveur du renforcement de l'indépendance de la Ville vis-à-vis de ses prestataires.

L'orateur indique que sur l'amendement n° 2 déposé par le groupe "Les Verts", il souscrit aux contre-propositions de Mme MARTINET qui seront reprises sous la forme d'un amendement technique de l'Exécutif, avec retrait du premier alinéa relatif à la prestation n° 5 et les deux ajouts sur la prestation n° 4 qui sont de nature à rassembler très largement les votes.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 2, ainsi modifié.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 6 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2006, DASES 18 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association Alma-Paris située 365, rue de Vaugirard (15e), une convention fixant les conditions d'attribution d'une participation financière d'un montant de 76.202 euros, au titre de 2006, pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute en direction des maltraitances envers les personnes âgées.

Vœu n° 3 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réalisation d'un observatoire sur la maltraitance des personnes âgées en institution.

Mme BARANDA rappelle qu'il s'agit de financer un dispositif d'écoute en direction des personnes âgées, à hauteur de 76.202 euros. L'orateur ajoute qu'Alma-Paris est une antenne qui fonctionne depuis le 30 janvier 2003, trois demi-journées par semaine et que l'écoute est assurée par une dizaine de bénévoles formés.

L'orateur indique qu'afin d'élargir la réponse directe, un transfert a été mis en place en dehors des permanences d'écoute sur une plate-forme régionale, "Solidarité Vieillesse", qui emploie des salariés et renvoit les appels aux services sociaux et aux différents départements.

L'orateur rappelle que la maltraitance des personnes âgées est un problème grave, méconnu, voire tabou qui peut revêtir de nombreuses formes, physiques, psychologiques, passives, médicamenteuses, financières, civiques qui peuvent émaner des professionnels ou de l'entourage proche. L'orateur ajoute qu'Alma-Paris a reçu 1.000 appels dont 821 concernent les maltraitances et plus de 600 messages, cela prouve la nécessité d'un tel dispositif d'ailleurs l'association va ouvrir ce dispositif en 2006 en direction des maltraitances sur les personnes handicapées.

L'orateur souhaiterait connaître le nombre de cas résolus, les types de violences, si la responsabilité revient à l'entourage ou aux institutions, etc. L'orateur fait observer que cette association fonctionne avec une dizaine de bénévoles, au contraire de "Solidarité Vieillesse" qui ne fonctionne qu'avec des salariés.

L'orateur fait remarquer qu'il n'est pas mentionné le nombre de salariés de cette plate-forme et pourtant il doit bien y avoir des salariés pour suivre les dossiers, de plus, il est fait mention au budget prévisionnel d'une augmentation de 44.826 euros afférente au personnel.

L'orateur indique qu'elle votera volontiers cette subvention, mais souhaite un peu plus de transparence.

L'orateur considère que la maltraitance des personnes âgées est un problème important qui risque de s'accroître compte tenu du vieillissement de la population, il faut donc créer les conditions d'un environnement au sein duquel toute personne âgée pourra avoir une fin de vie dans la dignité.

L'orateur indique que l'Etat devait mettre en place un observatoire pour la maltraitance des personnes âgées, mais il se fait attendre, en effet, la maltraitance concernerait plus de 5 % des personnes de plus de 60 ans, soit 600.000 personnes.

L'orateur précise que si la majorité des actes de maltraitance se déroulent, semble-t-il dans le cadre familial, en effet, la maltraitance psychologique et financière sont deux fois plus élevées à domicile qu'en institution, en revanche, dans les institutions on réalise presque 40 à 50 % de négligence sur l'ensemble des formes de maltraitance, alors qu'à domicile leur part n'est que de 15 %, par ailleurs, il serait, à l'heure d'aujourd'hui, difficile de faire une réelle estimation des maltraitances en institution, en effet, souvent, les langues se délient après que les personnes soient décédées.

L'orateur indique que si les acteurs professionnels dénoncent la maltraitance institutionnelle, ils estiment que leurs autorités de tutelle, Etat, Conseil généraux, imposent des budgets ne permettant pas de prendre correctement soin des personnes âgées, notamment par manque de moyens humains. L'orateur ajoute que le personnel des résidences santé du C.A.S.-V.P. fait le même constat.

L'orateur rappelle qu'en mars 2001, la Ville de Paris a bien lancé le n° Alma-Paris maltraitance, mais elle ne croit pas qu'en l'état un n° de téléphone suffise au vu des chiffres alarmants publiés par Alma France sur le comportement institutionnel : 15 % de violences psychologiques, 11,5% de violences physiques (contusions, coups, gifles, brûlures), 5 % de violences civiques, privations, 40 % de négligences actives et passives sont commises en établissement pour personnes âgées.

L'orateur souhaite qu'un observatoire de la maltraitance des personnes âgées en résidence soit mis en place avec pour mission d'évaluer les dysfonctionnements des résidences, de comptabiliser le nombre de chutes qui auront nécessité un passage aux urgences des hôpitaux.

Mme HOFFMAN-RISPAL, rapporteur, se déclare en accord avec les propos de Mme BARANDA, sur la maltraitance des personnes âgées.

L'orateur rappelle que c'est une de ses préoccupations, depuis 2001, et que cela s'est traduit par la mise en place d'un protocole de suivi des plaintes entre les services de la D.A.S.E.S. et de la D.D.A.S.S., d'ailleurs le problème de la maltraitance, surtout en établissement, est une compétence de l'Etat ainsi que par la mise en place de l'antenne Alma-Paris, qui s'intéresse à toutes les

situations qui peuvent relever de la maltraitance.

L'orateur estime qu'il ne semble pas opportun de recréer une nouvelle structure puisque c'est le rôle d'Alma.

L'orateur indique à Mme BARANDA que l'Etat a mis en place, en 2002, au plan national, un comité national de vigilance contre la maltraitance qui, précisément remplit les missions qu'elle propose et se décline au niveau régional. L'orateur ajoute que la Région Ile-de-France a cette fonction d'observatoire et Alma-Paris y participe en tant que partenaire privilégié de l'association francilienne pour la bientraitance des aînés.

(**M. SAUTTER**, vice-président, remplace Mme STIEVENARD, vice-présidente, au fauteuil de la présidence).

L'orateur indique que le projet "Humanitude" vise à une meilleure formation des personnels, formation qui va commencer d'abord à Bondy et après, à l'Oasis, pour laquelle la Ville a voté une aide de 30.000 euros, le mois dernier.

L'orateur considère qu'il est plus utile d'agir en formant les personnels qu'en mettant en place un observatoire.

L'orateur ajoute qu'une enquête a été effectuée dans tous les établissements parisiens, associatifs et privés avec un taux de satisfaction de 80 %.

L'orateur souhaite le retrait du vœu n° 3.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 18 G.
Il est adopté.

Mme BARANDA souhaite qu'un observatoire soit créé.

L'orateur estime que créer un observatoire de la maltraitance n'est pas contradictoire avec une amélioration de la formation.

Mme HOFFMAN-RISPAL, rapporteure, indique qu'elle votera contre ce vœu, d'autant que le schéma gérontologique se penchera sur ces questions.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 3 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

2006, DASES 34 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association "Turbulences !" une convention d'occupation d'un terrain sis 218-222, rue de Courcelles (17e).

M. BERTHAULT rappelle que ce terrain, rue de Courcelles, est destiné pour l'instant à accueillir deux projets : le premier est un projet de centre culturel mené par le Consistoire israélite de Paris et le second, la reconstruction du conservatoire municipal qui se trouve actuellement avenue de Villiers.

L'orateur fait remarquer qu'aujourd'hui, après plusieurs propositions et plusieurs retards pris par les différents projets, l'Exécutif propose d'accueillir de façon temporelle l'association "Turbulences !" pour l'implantation d'un C.A.T. et sur l'autre partie, le cirque Romanès.

L'orateur souhaite que l'on précise deux choses, l'échéance de la convention d'occupation de façon à ce qu'il y ait un engagement de début des travaux pour le conservatoire de musique. L'orateur se préoccupe, en tant que responsable du conseil de quartier "Champerret Berthier", sur lequel se situe ce terrain et ce centre, des solutions proposées pour la suite, puisque ce C.A.T. va être accueilli sur ce terrain de façon provisoire, et que le projet de délibération envisage une autre implantation à partir de la fin de l'année 2007 ou du début de l'année 2008. L'orateur souhaiterait connaître les projets de l'Exécutif, dans les deux ou trois ans qui viennent, pour assurer une pérennité l'activité du C.A.T. dans les meilleures conditions possible, même si ce n'est pas à proximité de cet arrondissement.

Mme KOMITÈS, rapporteur, indique que ce projet est un très bon projet qui vise à implanter sous un chapiteau un C.A.T. de 25 places et une section d'adaptation spécialisée qui est destinée à recevoir des enfants et des adultes autistes qui auront des activités artistiques de création ainsi que de restauration.

L'orateur indique que ce projet ne remet absolument pas en cause ni l'installation du consistoire, ni le conservatoire municipal puisque le Département s'est engagé,et d'ailleurs l'Exécutif est en recherche d'un terrain qui permettra de recevoir le chapiteau de "Turbulences !" de manière pérenne, afin

de respecter les engagements qui ont été pris sur la parcelle de la rue de Courcelles.

L'orateur ajoute que si une implantation est trouvée avant la date fixée, "Turbulences !" s'y installera avant, par ailleurs elle travaille aujourd'hui avec la D.V.D. et la D.P.A. à la sécurité des installations de manière à ce que ce terrain soit bien clos en dehors des heures d'ouverture et qu'il n'y ait pas de souci puisque l'activité aura essentiellement lieu en journée.

L'orateur souligne qu'elle recherche activement une installation pérenne, si possible sous forme de chapiteau sinon en dur dans un arrondissement parisien.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 34 G.

Il est adopté.

2006, DASES 45 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) la convention provisoire pour le financement par la CNSA de la maison départementale des personnes handicapées en 2006.

Mme GOURIOU rappelle que la loi du 11 février 2005 permet à compter de janvier 2006 l'ouverture d'une maison départementale des personnes handicapées dans chaque département car selon cette loi toute personne en handicap a droit à la compensation de son handicap.

L'orateur indique que la création de cette structure à Paris constitue un projet ambitieux visant à améliorer la qualité du service rendu et à mieux répondre aux attentes des personnes handicapées par un meilleur accueil, une meilleure information, une meilleure évaluation de leurs besoins pour mieux les satisfaire et enfin une meilleure connaissance de leurs droits pour aider à l'aboutissement de leurs démarches.

L'orateur ajoute que cette maison doit à la fois garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie, leur permettre une participation effective et entière à la vie sociale et les placer enfin au centre des dispositifs qui les concernent. L'orateur considère qu'elle doit aussi jouer le rôle d'information et de sensibilisation de tous les citoyens au handicap, en effet, la société doit changer son regard, ne pas se tromper entre l'homme et son apparence, ne pas oublier que la perfection est d'abord celle du cœur.

L'orateur estime que pour des dizaines de milliers de ces personnes handicapées qui vivent dans la Capitale, l'ouverture de cette structure est synonyme d'espoir : espoir de plus de souplesse, de plus d'humanité dans l'accompagnement de leurs nombreuses démarches.

Mme KOMITÈS, rapporteure, indique que la mise en place de cette maison départementale du handicap, est en route. L'orateur espère qu'elle sera localisée sur un site unique d'ici la fin du premier semestre.

L'orateur signale qu'elle est particulièrement inquiète sur les versements de la Caisse d'autonomie par rapport aux Maisons départementales du handicap dans les années qui viennent.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 45 G.

Il est adopté.

2006, DASES 56 G - Approbation d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à la reprise en charge financière de la santé scolaire à Paris.

Mme DUBARRY fait remarquer qu'il s'agit d'une régularisation de la part de l'Etat qui, enfin, assume ses responsabilités, en effet, la santé des jeunes n'est pas sans incidence sur les apprentissages et sur la réussite scolaire.

L'orateur estime que l'éducation à la santé ne doit pas se limiter à une approche médicale, mais doit prendre en compte l'enfant dans sa globalité.

L'orateur souhaiterait, en ce qui concerne la pédiculose, la mise en place d'un examen systématique de tous les enfants du groupe, dès lors qu'un enfant est infesté.

L'orateur s'interroge sur les règles qui régissent les administrations de médicaments, en effet les parents sont souvent très étonnés de la rigidité de la communauté scolaire quant à la non-administration de médicaments, ne serait-ce que des médicaments pour faire diminuer les fièvres.

L'orateur estime qu'en ce qui concerne la prévention des conduites à risques, il y a encore trop peu d'efforts consentis de la part de l'Education nationale, bien que la collectivité parisienne subventionne des projets innovants et intéressants qui sont tout à fait de bon aloi.

L'orateur ajoute que le manque de personnel médical dans les collèges et les lycées, sans être la cause principale de l'augmentation des I.V.G., ne permet pas de répondre aux jeunes filles et aux jeunes femmes qui ont besoin de conseils en matière de contraception ou de pilule du lendemain.

M. LHOSTIS, rapporteur, fait observer que Paris attendait, depuis un demi-siècle, la reprise en charge financière par l'Etat de la santé scolaire à Paris. L'orateur rappelle que 134.000 élèves du primaire et 7.000 élèves des lycées professionnels municipaux sont concernés, que le coût des services de santé scolaire académiques dans les autres départements a servi de base au calcul du montant remboursé par l'Etat et que, à compter du 1er janvier 2003, avec un effet rétroactif, l'Etat rembourse annuellement au Départemens les rémunérations de 37 médecins, 14 infirmières et 4 assistantes sociales.

L'orateur ajoute que, cependant, le montant remboursé de 3,5 millions d'euros par an ne couvrira malheureusement qu'une partie des 8 millions d'euros engagés par le Département, en effet, la densité de médecins est deux fois plus élevée à Paris que dans les autres départements, de plus la médecine scolaire est également sociale à Paris, ce qui n'est pas le cas dans les autres départements. L'orateur fait remarquer que le Département finance aussi les C.A.P.P.

L'orateur indique que les problèmes de santé scolaire dans les établissements du second degré, relèvent des services de l'Académie de Paris, à l'exception des lycées professionnels municipaux où interviennent les médecins, assistantes sociales et infirmières.

L'orateur souligne, comme Mme DUBARRY, l'importance des questions de d'I.V.G, en effet, durant l'année scolaire 2004-2005, 31 élèves étaient adressées à une consultation du planning ou se sont vu délivrer une contraception d'urgence par les infirmières, conformément à la disposition de la loi du 4 juillet 2001, 21 de ces élèves ont subi une I.V.G. et 12 ont souhaité mener leur grossesse à terme. L'orateur précise que toutes ces élèves ont bénéficiés d'un suivi d'accompagnement des professionnels médicaux sociaux scolaires de la DASES.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 56 G.

Il est adopté.

2006, DASES 37 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention créant l'Agence française de l'adoption.

Mme BARLIS rappelle que ce projet de délibération propose que la collectivité parisienne signe la convention qui crée l'Agence française de l'adoption, groupement d'intérêt public où les associations travaillant sur le secteur de l'adoption seront partie prenante.

L'orateur ajoute que la mission de l'Agence française de l'adoption est claire ; il s'agit d'informer, de conseiller, d'aider les personnes qui ont un agrément et qui souhaitent adopter des enfants à l'étranger et de servir d'intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers de moins de 15 ans.

L'orateur fait observer qu'à Paris il y a 250 adoptions par an, dont 200 adoptions d'enfants nés à l'étranger et 15.000 foyers parisiens ont obtenu un agrément et sont en attente d'un enfant à adopter puisque, l'agrément est valable 5 ans et chaque année c'est 500 nouveaux agréments qui sont délivrés par la DASES.

L'orateur considère que cette Agence française de l'adoption est intéressante car lorsqu'on parle d'adoption à l'étranger, toutes les dérives sont possibles et le but de cette agence est de lutter contre cet état de fait.

L'orateur se déclare inquiète sur le financement de cette agence, puisqu'il est dit que les départements français financeront à hauteur de 45 % cette agence mais sans plus de détails.

Mme DUBARRY indique qu'un projet parental n'est pas forcément et seulement lié à l'échec d'un enfant biologique, cela couvre d'autres réalités.

L'orateur rappelle que ses interrogations portent sur la discrimination dont pouvaient faire l'objet les couples de même sexe.

L'orateur fait remarquer que le rapport de la mission parlementaire "Famille et droits des enfants" présidée par Patrick BLOCHE ne

semble pas très novateur sur ce sujet, en effet, comment peut-on affirmer que "la forme d'union qui préserve le mieux l'intérêt de l'enfant est le mariage" ? L'orateur souligne le nombre d'enfants nés hors mariage, dans le cadre par exemple de concubinage ou de PACS, de famille monoparentale, des 200.000 couples gays et lesbiennes ayant déjà des enfants à charge.

L'orateur estime que lors des élections de 2007, des revendications telles que l'égalité des droits, la lutte contre les discriminations, la lutte contre l'homophobie devront être traitées.

L'orateur invite ses collègues, à prendre le contre-pied de certains signataires du manifeste visant à ce que l'enfant soit accueilli dans un foyer composé d'un père et d'une mère, M. GOASGUEN et M. GALY-DEJEAN, et à signer la pétition initiée par l'A.P.G.L. qui réclame le droit d'être parents pour les parents gays et lesbiennes.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rapporteure, indique que la création de cet organisme est une bonne chose, les candidats à l'adoption devraient en retirer un accompagnement renforcé, particulièrement utile pour ceux qui ont recours à l'adoption internationale, soit pratiquement 90 % des dossiers en France.

L'orateur souligne que le calendrier imposé par le Gouvernement ainsi que le flou dans lequel il laisse les départements suscitent de légitimes inquiétudes, par ailleurs le rôle des correspondants locaux, qui seront mis à disposition du GIP par les départements, sera essentiel, mais ils constitueront une charge nouvelle et très lourde pour les collectivités, en particulier à Paris où plus de 200 foyers adoptent chaque année un enfant étranger.

L'orateur rappelle que Paris ouvrira prochainement une Maison parisienne de l'adoption dans le 11e arrondissement qui a pour but d'offrir aux familles adoptantes parisiennes une aide la plus complète possible pour accomplir leurs démarches et un accompagnement pendant et après l'adoption, ce projet a été décidé avant même la réforme de l'adoption votée en 2005.

L'orateur fait remarquer à Mme DUBARRY que l'attitude adoptée par l'administration parisienne est de ne pas prendre en compte, pour ce qui concerne les agréments, l'orientation sexuelle ou la situation maritale du ou des demandeurs, d'ailleurs sur les 518 agréments délivrés en 2004, 344 ont été accordés à des couples qui sont indifféremment mariés ou en situation de mariage et 174 accordés à des célibataires, concubinage ou PACS aurais-je dû ajouter.

L'orateur ajoute que les postulants ont le libre choix d'indiquer ou non leur orientation sexuelle mais cet élément n'entre pas en ligne de compte dans la décision prise, la capacité à élever un enfant étant le facteur déterminant.

L'orateur indique que, concernant le rapport de la mission parlementaire d'information sur la famille et les droits de l'enfant, elle partage l'avis de son président, Patrick BLOCHE, qui a regretté que ce texte reste très conventionnel et ne prenne absolument pas la mesure des évolutions et de la diversité des modes de vie familiaux, d'ailleurs ce texte est très en retrait par rapport à l'attitude prise par un certain nombre de pays : les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède ou encore l'Angleterre ou le Pays de Galles.

M. BLOCHE indique que même s'il a présidé cette mission information, les membres de la commission ne se sont pas mis d'accord, notamment sur les nécessaires réformes du droit de la famille.

L'orateur précise qu'avec les sept autres députés socialistes qui composaient cette mission d'information de 30 députés, dont 18 U.M.P., la majorité était acquise au conservatisme dès le début, les députés socialistes ont voté contre ce rapport, parce qu'ils n'ont partagé ni l'analyse que le rapport fait des évolutions de la société ni les conséquences juridiques qu'il en tire.

L'orateur estime que le rapport ne prend pas la pleine mesure des évolutions des modes de vie familiaux, en effet, le mariage est présenté comme la seule forme d'organisation du couple qui assure véritablement la sécurité de l'enfant, ce qu'il conteste.

L'orateur ajoute que le rapport privilégie, de manière disproportionnée, la dimension biologique de la filiation en la considérant comme une garantie de sécurité pour l'enfant, ce qui évacue trop facilement la nécessité de respecter le principe d'égalité qui, avec l'intérêt de l'enfant, doit guider toute réflexion sur le droit de la famille.

L'orateur relève que le rapport a adopté une posture défensive pour opposer une fin de non-recevoir aux réformes engagées à l'étranger mais la loi mettra tôt ou tard l'enfant à l'abri des discriminations qui pourraient résulter de la situation de ses parents.

Mme BORVO rappelle que la création de cette agence était souhaitée par beaucoup d'associations et de familles, qui connaissent beaucoup de difficultés avec l'adoption

internationale, l'idée est bonne, cela dit, l'Agence française nationale de l'Adoption a pour but de traiter de façon nationale les questions.

L'orateur trouve regrettable que l'on demande aux départements de financer cette agence, en effet, il y a des différences notables entre les départements en matière de traitement des dossiers d'adoption et le fait que le financement vienne des départements ne paraît pas justifié. L'orateur craint que les objectifs qui ont présidé à la création de cette agence ne soient pas respectés si on demande aux départements de la financer.

L'orateur indique qu'elle n'a pas de doute sur ce que le Président BLOCHE, a défendu dans cette affaire mais elle fait observer que l'on ne pouvait pas s'attendre, compte tenu de ce que sont les positions de la majorité actuelle de l'Assemblée nationale, à ce qu'on puisse avoir autre chose que des conclusions particulièrement réactionnaires concernant les évolutions de la famille.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 37 G.

Il est adopté.

2006, DASES 8 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention pluriannuelle signée avec l'association "Compagnons de la Nuit", 15, rue Gay-Lussac (5e), et fixation de la participation financière du Département de Paris au fonctionnement du service "La Moquette" géré par l'association pour l'exercice 2006.

Mme COHEN-SOLAL salue le travail réalisé quotidiennement par l'association "Les compagnons de la nuit" et tout particulièrement le caractère innovant de ses activités développées dans l'espace "La moquette".

L'orateur rappelle que cette association, qui se situe en plein cœur du 5e arrondissement, qui compte encore beaucoup trop peu de structures d'aide sociale, va à la rencontre des femmes et des hommes qui subissent la plus grande précarité afin de leur offrir liens sociaux et reconnaissance.

L'orateur indique que lors de la réouverture du local entièrement rénové grâce au soutien de la Ville, elle a pu mesurer le sérieux de leur travail et les fruits obtenus. L'orateur considère qu'il est normal que le 5e arrondissement prenne sa part dans l'accueil de ces populations. L'orateur se félicite autant de l'aide aux "Compagnons de la nuit" que de l'ouverture prochaine du restaurant Santeuil pouvant leur offrir un service de restauration assise le midi et le soir.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rapporteure, rappelle qu'il s'agit d'une association bien connue, qui fait un excellent travail de rue, mais aussi propose des activités très diverses pour des personnes très désocialisées, des permanences en soirée, des permanences d'après-midi. L'orateur ajoute que depuis 2002 une convention triennale entre le Département de Paris et l'association a été formalisée, il s'agit ici de fixer la participation du Département à 94.000 euros pour l'exercice 2006.

L'orateur annonce l'ouverture prochaine du restaurant Santeuil, en mars ou avril, d'ailleurs le projet de délibération concernant cette affaire passera à la prochaine séance.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 8 G.

Il est adopté.

2006, DASES 17 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention attribuant une subvention d'investissement de 37.500 euros à l'association "les Restos du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris", dont le siège social est situé 4, cité d'Hauteville (10e), pour les travaux d'aménagement de locaux situés 52, avenue Parmentier (11e), pour la distribution de denrées alimentaires à des personnes et des familles démunies de Paris durant la campagne d'hiver 2005-2006.

Mme BARLIS indique que ce projet de délibération propose d'accorder une subvention d'investissement de 37.500 euros aux Restaurants du Cœur afin qu'ils puissent faire des travaux dans des locaux privés au 52 avenue de Parmentier dans le 11ème arrondissement.

L'orateur signale à quel point le partenariat solide entre Paris et les Restaurants du Cœur a été intensifié depuis 2001, en effet, les Restaurants du Cœur sont une des

associations les plus importantes sur Paris puisqu'ils servent 600.000 repas chauds chaque année et en tout, si on compte également les colis alimentaires, c'est plus de 2 millions de repas qui sont fournis sur Paris chaque année.

L'orateur salue également le travail de Mme STIEVENARD et de Mme STAMBOULI et rappelle que c'est vraiment là un exemple concret de la priorité qui est donnée, au niveau du budget parisien, au social depuis 2001, c'est une des utilisations des 700.000 euros qui ont été affectés au social sur le budget de 2005, par exemple.

L'orateur rappelle que depuis 2001, le montant des crédits alloués aux associations qui distribuent de l'aide alimentaire a été multiplié par deux.

L'orateur fait part de son incompréhension face à la polémique sur l'ouverture d'un restaurant de l'A.S.P.P. pour acceuillir les sans-abri parisiens, sous la gestion des Restaurants du Coeur, cinq soirs par semaine, pour que ces sans-abri puissent prendre un repas chaud, installés confortablement, en effet, il y a une vraie demande sur Paris, et face à cette demande, il faut faire preuve d'innovation et de bons sens. L'orateur indique qu'il y avait là des locaux libres, propres, une association prête à travailler, il fallait les utiliser. L'orateur félicite vraiment le conseil d'administration de l'A.S.P.P. et la Ville de Paris d'avoir soutenu cette initiative.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, rapporteure, rappelle que le soutien de la Ville de Paris aux associations d'aide alimentaire complète le dispositif mis en œuvre par l'Etat et le centre d'action sociale et que le soutien au fonctionnement s'est monté à 387.000 euros en 2003, 420.000 en 2004 et 464.000 en 2005, par ailleurs, à ce soutien, il convient d'ajouter des subventions d'investissement de 100.000 euros en 2003, 473.000 euros en 2004 et 100.000 euros en 2005 pour la deuxième tranche de travaux, porte de la Villette dans le 19e.

L'orateur précise que c'est dans ce cadre que s'inscrit cette subvention complémentaire d'investissement pour des locaux situés dans un ancien local de La Poste, 52 avenue Parmentier à Paris 11ème, où des distributions de colis sont assurées depuis le début de la campagne d'hiver des "Restos du Cœur".

L'orateur souligne que la Ville est particulièrement attentive à assurer la pérennité des distributions des "Restos du Cœur", c'est ainsi qu'elle veillera, dans les mois qui viennent, à assurer le remplacement du restaurant assis qui est installé dans le 13e arrondissement sur "Paris-Rive gauche".

L'orateur souhaite augmenter la part de la distribution assise au détriment des distributions dans la rue, c'est ainsi qu'à l'initiative du groupe "Les Verts", il avait été répondu favorablement à un vœu proposant d'utiliser un restaurant des personnels de la Ville situé quai des Célestins, Paris 4e, pour assurer, dès la mi-février, une distribution le soir gérée par les "Restos du Cœur".

L'orateur réaffirme sa détermination à ouvrir très prochainement ce restaurant, quai des Célestins, le soir pour des personnes démunies et proteste également contre le communiqué de la C.F.T.C. qui avait scandaleusement protesté sur les risques d'hygiène pour le personnel qui vient déjeuner le midi.

L'orateur rappelle qu'en fin d'année, le 13e arrondissement mettra à disposition des ALGECO sous le métro aérien pour mettre à l'abri une distribution qui est actuellement sous le métro, distribution alimentaire de la rue.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 17 G.

Il est adopté.

2006, DASCO 6 G - Modalités d'organisation du travail des personnels affectés dans les collèges aux activités d'accueil, de restauration, d'hébergement ou d'entretien général et technique.

Mme BORVO rappelle, qu'à la suite de l'intégration des personnels T.O.S. des collèges, mesure qui fait suite au transfert de compétence et de charge de ces personnels imposé aux Départements, il y aura pour la prochaine rentrée scolaire 506 ouvriers d'entretien, 135 ouvriers professionnels, 37 maîtres ouvriers et 32 non-titulaires qui auront un droit d'option entre un détachement ou une intégration au sein de la collectivité.

L'orateur indique que la collectivité a anticipé ce transfert en créant 71 postes pour ne pas compromettre la prochaine rentrée scolaire.

L'orateur précise que les dispositions de ce projet de délibération visent à garantir les intérêts de ces personnels qui se verront appliquer le protocole d'accord cadre de la

Ville de Paris en matière d'organisation et de temps de travail, adopté en 2001.

L'orateur indique qu'elle est en désaccord total avec ce désengagement financier et humain orchestré par le Gouvernement, en effet, ces dispositions concourent non seulement à affaiblir plus encore le service public de l'Education nationale mais placent les collectivités locales dans des situations budgétaires difficiles car aucun transfert financier n'a été arrêté par l'Etat et il s'agit, en fait, de faire à nouveau supporter ce transfert de compétence par les Parisiens.

L'orateur propose qu'une démarche soit entreprise auprès du Préfet, en vue d'obtenir la création de comités départementaux pour la transparence et le suivi de la décentralisation, afin que les salariés, les syndicats et les associations concernés puissent intervenir, ces démarches pourraient être menées avec les autres Départements d'Ile-de-France qui souhaiteraient s'y associer.

M. FERRAND, rapporteur, indique à Mme BORVO qu'il partage son analyse sur la décentralisation et que l'on assiste à une véritable entreprise de démolition, de vente, pan par pan, de l'Education nationale.

L'orateur fait remarquer que pour autant, il faut respecter la loi et donc accueillir convenablement les personnels T.O.S. transférés aux collectivités territoriales de par la loi.

L'orateur précise que l'objet de la présente délibération est de décrire les conditions dans lesquelles cela sera organisé. L'orateur souligne qu'avec de système il y a des départements, des régions qui pourront et d'autres qui peineront, ce qui se traduira rapidement par des inégalités de service public dans l'Education nationale.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 6G.

Il est adopté.

Vœu n° 4 G déposé par le groupe communiste relatif aux bornes biométriques dans les établissements scolaires.

Vœu n° 5 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'utilisation de bornes biométriques dans les établissements scolaires.

Mme BORVO indique qu'elle est tout à fait solidaire des enseignants et parents d'élèves qui s'opposent à l'installation de bornes biométriques au collège Ravel.

L'orateur estime que concernant ces bornes biométriques, même si la CNIL aurait donné son accord pour que les bornes prennent le contour de la main et non pas les empreintes, Paris devrait s'opposer à l'installation de ces bornes biométriques.

L'orateur constate une tendance générale mise en œuvre par l'Etat, de généraliser les fichiers, ce qui est inquiétant. L'orateur estime qu'il n'est pas bon d'habituer les élèves dès le plus jeune âge a être fiché dans toutes leurs activités et qu'il faut remplacer les bornes biométriques par le contact humain et la surveillance humaine des élèves.

Mme MARTINET indique que son vœu n° 5 vise à attirer l'attention de l'assemblée sur l'utilisation des bornes biométriques dans les établissements scolaires et sur la réflexion globale et profonde qu'appelle la mise en œuvre de ces technologies.

L'orateur rappelle que le 20 janvier dernier, trois étudiants étaient jugés pour avoir détruit des bornes biométriques dans le lycée de Gif sur Yvette et que l'audience s'est déroulée dans un climat délétère visant avant tout à empêcher les inculpés de s'exprimer sur les raisons qui ont motivé leurs actes, à savoir attirer l'attention sur le danger réel d'usage, sans aucune concertation, de cette technique biométrique qui risque fort de conduire à des utilisations liberticides.

L'orateur s'inquiète de la décision prise par la proviseur de la cité scolaire Maurice Ravel de mettre en place un dispositif de contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire en effet, cette décision a été prise sans aucun débat public, ni concertation préalable avec les élus, les parents, les élèves et les enseignants.

L'orateur fait remarquer que l'on utilise le terme biométrie en lieu et place du terme anthropométrie, ce qui permet de dégager l'ensemble de ces techniques d'une longue histoire policière pour favoriser leur acceptation par la population.

L'orateur estime que les autorités et les industriels préparent ainsi le terrain pour une diffusion massive de la technologie

biométrique et cite le Livre bleu remis au gouvernement par le Gixel, le lobby des industriels de l'électronique et du numérique, pour expliquer comment conditionner les populations à la biométrie : "la sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celle-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles". L'orateur fait observer que ces préconisations du Gixel sont suivies à la lettre avec pour exemple le projet du lancement INES de carte d'identité électronique, les contrôles biométriques à l'aéroport de Roissy, la diminution des pouvoirs de la CNIL avec la loi du 15 juillet 2004 ou encore l'exposition à la Villette de propagande grand public.

L'orateur ajoute que pour familiariser toute la population, on commence par les enfants.

L'orateur indique que l'installation de bornes biométriques dans les établissements scolaires va donc totalement à l'encontre de sa vision des lieux de vie que doivent être entre autres les collèges et les lycées.

L'orateur considère que la décision de mise en place des bornes biométriques dans les établissements scolaires, donc d'opérer ce type de contrôle sur des mineurs, voire de jeunes enfants, est complètement disproportionnée et dangereuse dans ses dérives potentielles.

L'orateur estime que ce type de procédé ne peut pas non plus être un supplétif à la présence humaine qui joue un rôle de prévention, de pédagogie, de contact humain.

L'orateur souhaite que l'Assemblée condamne officiellement et fermement l'utilisation de la biométrie dans tous les établissements scolaires relevant de sa compétence, le Département de Paris doit ainsi faire valoir auprès de la Région son opposition à toute utilisation de la biométrie dans les établissements scolaires type cités scolaires dont l'exploitation revient de fait à la Région, mais dont les grandes orientations, notamment quant aux modalités d'exploitation de la demi-pension, doivent être adoptées en commun.

L'orateur souhaite que Paris intervienne résolument auprès du Gouvernement et des autorités compétentes pour qu'un véritable débat public national sur l'utilisation de la biométrie voie le jour.

M. FERRAND, rapporteur, indique à Mme BORVO et à Mme MARTINET, que, dès le 6 janvier 2006, il a écrit au proviseur du lycée Maurice Ravel pour lui dire, la loi du 13 août 2004 donne pleine compétence aux collectivités territoriales sur la restauration scolaire, qu'il n'avait pas été consulté sur l'installation de ce dispositif, qu'il était contre et que cela posait un problème moral et éthique profond. L'orateur réaffirme qu'il n'est pas d'accord avec l'installation de tels dispositifs dans les collèges ou les cités scolaires du Département, comme dans les écoles.

L'orateur émet un avis favorable sur les deux vœux.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu 4 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. SAUTTER, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 5 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 6 déposé par M. NAJDOVSKI et les membres du groupe "Les Verts" relatif aux travaux de réhabilitation thermique au collègue Jean-François Oeben situé 21, rue de Reuilly (12e).

M. NAJDOVSKI indique que les salles de classe du collège Jean-François Oeben, du fait de sa conception et de son exposition plein sud-ouest, subissent des variations thermiques difficilement supportables pour leurs occupants.

L'orateur ajoute que malgré les engagements de l'Exécutif de remédier à cet état de fait la situation n'a pas évoluée.

L'orateur considère que le Département doit avoir comme priorité le confort des élèves dans les établissements scolaires dont il a la charge, d'ailleurs, un amendement n° 53 bis avait été adopté lors du Conseil de Paris des 12 et 13 décembre 2005, relatif à l'autorisation de programme au budget de la Direction des Affaires scolaires, dotant de 500.000 euros la DASCO pour des travaux de réhabilitation thermique dans les établissements scolaires. L'orateur souhaite que les travaux de réhabilitation thermique du collège Oeben soient effectués dans le courant de l'année 2006 et financés dans le cadre de l'autorisation de programme au budget 2006 de la Direction des Affaires scolaires, consécutive à l'amendement 53 bis adopté par

le Conseil de Paris en sa séance des 12 et 13 décembre 2005.

M. FERRAND indique que ce collège, qui a maintenant un peu plus de dix ans,fait l'objet d'un contentieux entre la Ville de Paris et le concepteur et l'entrepreneur pour les raisons qui viennent d'être évoquées, c'est-à-dire des problèmes thermiques graves.

L'orateur ajoute qu'une requête a été faite auprès du Tribunal, et que des experts ont été missionnés, mais le concepteur et l'entrepreneur n'ont pas accepté le contrat de transaction présenté par la Ville donc une nouvelle requête a donc été déposée auprès du Tribunal.

L'orateur indique qu'il s'est rendu sur place, en 2004, et après cette visite, un crédit de 15.680 euros a été attribué au collège afin de lui permettre d'effectuer des travaux indispensables.

L'orateur s'engage, pour l'année prochaine, 2007, à la réalisation des travaux importants portant sur la pose de verres spéciaux, d'isolants, de nouveaux stores, pour un montant de 250.000 euros.

L'orateur, compte tenu de ces informations et de l'engagement clair et ferme de la Ville, demande à M. NAJDOVSKI de retirer son vœu n° 6.

M. NAJDOVSKI indique que, **c**ompte tenu de l'engagement ferme pris par M. Eric FERRAND, il retire le vœu, tout en notant que ces travaux, qui auront lieu en 2007, sont indispensables.

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération qui n'ont fait l'objet d'aucune inscription.

Ils sont adoptés.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme.

M. SAUTTER, président, propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans l'organisme suivant :

Commission académique des langues vivantes étrangères (R. 1 G) :

- M. Eric FERRAND,
- Mme Martine DURLACH.

Les candidatures proposées sont adoptées (2006, R. 1 G).

Modification de la composition de commissions

M. Christian SAUTTER, président, indique que Mme Sandrine MAZETIER et M. David ASSOULINE ont souhaité permuter. En conséquence, Mme Sandrine MAZETIER rejoint la 7e Commission en qualité de titulaire en remplacement de M. David ASSOULINE, qui rejoint la 8e Commission également en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Sandrine MAZETIER.

Clôture de la séance.

La séance est levée à 17 h 45.

Votes spécifiques.

Jean-Pierre CAFFET
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Pierre MANSAT
François LEBEL
Claire de CLERMONT-TONNERRE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération 2006 DU 1 G.

Membres présents :

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, MM. Jean-Louis ARAJOL, François ASSELINEAU, Mmes Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFFRAY, Clémentine AUTAIN, MM. Jean-Yves AUTEXIER, Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, Violette BARANDA, MM. Jean-Charles BARDON, Didier BARIANI, Mmes Corine BARLIS, Dominique BAUD, M. Denis BAUPIN, Mme Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Serge BLISKO, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mmes Nicole BORVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSSEL, MM. Michel BULTÉ, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pierre CASTAGNOU, Mme Jeanne CHABAUD, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Claude DARGENT, Mme Roxane DECORTE, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Michel DUMONT, Mme Martine DURLACH, MM. René DUTREY, José ESPINOSA, Eric FERRAND, Mmes Mireille FLAM, Françoise FORETTE, Elisabeth de FRESQUET, MM. Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Pierre GATIGNON, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Mmes Marie-France GOURIOU, Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Halima JEMNI, Anne KALCK, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, M. Philippe LAFAY, Mmes Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. Gérard LEBAN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Mme Annick LEPETIT, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, Sophie MEYNAUD, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, MM. Olivier PAGÈS, Jean-François PERNIN, Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Mmes Danièle POURTAUD, Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mmes Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Mylène STAMBOULI, Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

MM. David ASSOULINE, Edouard BALLADUR, Jean-Pierre BECHTER, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, M. Christian CABROL, Mme Nicole CATALA, MM. Michel CHARZAT, Xavier CHINAUD, Bertrand DELANOË, Jean DESESSARD, Laurent DOMINATI, Mme Catherine DUMAS, MM. François FLORES, Jean-Pierre FRÉMONT, Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, René GALY-DEJEAN, Mmes Catherine GÉGOUT, Danièle GIAZZI, M. Eric HÉLARD, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Laëtitia LOUIS, M. Roger MADEC, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Bernard PONS, Yves POZZO di BORGO, Richard STEIN, Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Jacques TOUBON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

2006, DDEE 4 G - Approbation des projets de contrat cadres relatifs aux pôles de compétitivité labellisés. 2

2006, DDEE 5 G - Approbation de l'adhésion du Département de Paris aux 3 associations loi 1901 dénommées I.M.V.N., Meditech Santé Paris Région, System@tic Paris-Région. - Autorisation que le Département de Paris soit représenté au Conseil d'administration de ces associations par l'Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'Emploi et du Développement économique.....2

2006, DDEE 6 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention-cadre entre la Région d'Ile-de-France, les collectivités locales et les bénéficiaires prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement aux partenaires industriels et académiques des projets coopératifs de recherche et de développement "Réthinopathies" et "Athim" dans le cadre du pôle de compétitivité "Medi'Tech Santé Paris-Région". - Montant : 1.080.000 euros. 2

2006, DDEE 7 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Paris 6 (Lip 6), à l'Ecole nationale supérieure des télécommunications et Blu Wan pour la réalisation du projet "Digital Life Lab" du pôle de compétitivité "Image, Multimédia et Vie Numérique". - Montant : 1.600.000 euros.....2

2006, DMG 1 G - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la livraison de divers mobiliers de bureau modulaires "standard" destinés aux différents services du Département de Paris et aux services du Département de Paris et aux services rattachés disposant d'un budget annexe.....7

2006, DSTI 6 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de lancer un appel d'offres ouvert dont l'objet est l'acquisition d'un progiciel unique pour le système d'information métier départemental de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) et la réalisation du système d'information de la Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité (SI-SDIS). 9

2006, DASES 18 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association Alma-Paris située 365, rue de Vaugirard (15e), une convention fixant les conditions d'attribution d'une participation financière d'un montant de 76.202 euros, au titre de 2006, pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute en direction des maltraitances envers les personnes âgées..... 9

Vœu n° 3 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la réalisation d'un observatoire sur la maltraitance des personnes âgées en institution. ... 9

2006, DASES 34 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association "Turbulences !" une convention d'occupation d'un terrain sis 218-222, rue de Courcelles (17e)..... 11

2006, DASES 45 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) la convention provisoire pour le financement par la CNSA de la maison départementale des personnes handicapées en 2006. 12

2006, DASES 56 G - Approbation d'une convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à la reprise en charge financière de la santé scolaire à Paris..... 12

2006, DASES 37 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer la convention créant l'Agence française de l'adoption. 13

2006, DASES 8 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de souscrire un avenant à la convention pluriannuelle signée avec l'association "Compagnons de la Nuit", 15, rue Gay-Lussac (5e), et fixation de la participation financière du Département de Paris au fonctionnement du service "La Moquette" géré par l'association pour l'exercice 2006. 15

2006, DASES 17 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention attribuant une subvention d'investissement de 37.500 euros à l'association "les Restos du Coeur - Les Relais du Coeur de Paris", dont le siège social est situé 4, cité d'Hauteville (10e), pour les travaux d'aménagement de locaux situés 52, avenue Parmentier (11e), pour la distribution de denrées alimentaires à des personnes et des familles

démunies de Paris durant la campagne d'hiver 2005-2006.....15

2006, DASCO 6 G - Modalités d'organisation du travail des personnels affectés dans les collèges aux activités d'accueil, de restauration, d'hébergement ou d'entretien général et technique.16

Vœu n° 4 G déposé par le groupe communiste relatif aux bornes biométriques dans les établissements scolaires.....17

Vœu n° 5 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'utilisation de bornes biométriques dans les établissements scolaires. 17

Vœu n° 6 déposé par M. NAJDOVSKI et les membres du groupe "Les Verts" relatif aux travaux de réhabilitation thermique au collègue Jean-François Oeben situé 21, rue de Reuilly (12e).....18

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 19

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme. 19

Modification de la composition de commissions .19

Clôture de la séance.....19

Votes spécifiques.....20

Membres présents :.....21

Excusés :.....21